



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

ADDENDA À UN AVIS PUBLIC

OBJET : CORRECTION D'UNE ERREUR CLÉRICALE :

Avis est par les présentes donné que l'avis public publié le 22 mai 2026 concernant une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé sur les lots 6 611 480 à 6 611 487 et le lot 6 611 489, contient une erreur cléricale.

Dans cet avis, il est mentionné que le lieu de dérogation mineure est situé sur les lots :

« 6 611 480 à 6 661 487 et le lot 6 611 489 »

alors qu'il aurait fallu lire :

« 6 611 480 à 6 611 487 et le lot 6 611 489 »

Cette correction n'affecte pas la nature de la demande, ni la tenue de la séance du conseil municipal prévue pour le 9 juin 2026.

Donné à Rigaud ce 27 mai 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

